

CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

La protection des données personnelles, une opportunité et un impératif pour la région

Tunis, 1 juin 2022, Hôtel Laico

08h30 - 09h00 Accueil, enregistrement

09h00 - 09h40 Ouverture

- Union Européenne, **M. Francisco ACOSTA SOTO**, Chef de Mission adjoint
- Conseil de l'Europe, **Mme. Pilar MORALES**, cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis
- Ligue des États Arabes, **S.E. l'Ambassadeur Mohamed Salah BEN AISSA**, Secrétaire général adjoint et Président du Centre de la ligue des États arabes à Tunis
- Instance nationale de protection des données personnelles, **M. Chawki GADDES**, Président

09h40 - 10h00 *La protection des données personnelles, une opportunité et un impératif pour la région*, **M. Jean-Luc SAURON**, Conseiller d'État (Paris), Directeur du RGPD DPO de l'Université Paris Dauphine et du certificat DPO de l'Université de Dauphine Tunis.

PANEL 1. TRAVAILLER ENSEMBLE POUR PROTÉGER LES DONNÉES L'EXEMPLE DE LA TUNISIE

Actuellement, 151 pays dans le monde se sont dotés d'une législation nationale sur la protection des données personnelles. Cependant, dans le monde d'aujourd'hui, il est évident qu'une réelle protection ne peut faire l'économie d'une coopération forte entre Etats. Les instruments internationaux offrent un cadre pour cette coopération. La Tunisie, pionnière en matière de protection des données sur le continent africain, partagera son expérience.

10h00 - 10h20 **Mme. Isabelle SERVOZ-GALLUCCI**, Chef de l'Unité protection des données, Conseil de l'Europe

10h20 - 10h40 **M. Chawki GADDES**, Président, Instance nationale de protection des données personnelles, Tunisie

Modérateur : **Mme Anne BOYER-DONNARD**

10h40 - 11h10 Débat

11h10 - 11h45 **Pause-café et photo de famille**

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV) et du programme conjoint « Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».

PANEL 2. LES DONNÉES PERSONNELLES, CIBLES DE LA CYBERCRIMINALITÉ

La cybercriminalité est un fléau international qui, au-delà du développement numérique, atteint le fonctionnement même de nos sociétés. Elle touche principalement les données personnelles qui sont une cible privilégiée des cybercriminels aussi bien sur le plan national qu'international et, ne connaissant pas de frontière, elle défie la souveraineté des États autant qu'elle atteint les personnes. La norme universelle en la matière est la Convention de Budapest du Conseil de l'Europe. 66 pays y ont adhéré faisant la preuve qu'aucun combat contre cette criminalité ne peut se faire seul. Les États doivent coopérer pour enquêter, identifier les criminels et les sanctionner et ainsi, protéger les citoyens.

11h45 - 12h05 **Mme Denise MAZZOLANI**, Gestionnaire de programme, C-PROC, Conseil de l'Europe

12h05 - 12h25 **Mme. Caroline GOEMANS-DORNY**, Cheffe du bureau protection des données, INTERPOL

Modérateur : **Mme. Catherine POZZO di BORGO**

12h25 - 13h00 Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

PANEL 3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'identité numérique est un élément important dans une société numérisée. Elle comprend des données personnelles sensibles qu'il est impératif de protéger afin de sécuriser les échanges sur les réseaux mais aussi dans la vie matérielle. Les procédés d'identification des personnes sont très variables mais des techniques et des outils se généralisent dans un mouvement international de mimétisme sans que soit pris le temps d'en évaluer les avantages et les risques. Le recours à l'identification biométrique mais aussi à l'identifiant unique, s'ils permettent de répondre à des préoccupations légitimes, entraînent des risques élevés pour l'autonomisation des personnes et le respect de leur dignité humaine.

14h30 - 14h50 **M. Omar SEGHROUCHNI**, Président de la Commission nationale de contrôle et de protection des données personnelles, Maroc

M. Mouhcine YEJJOU, DGSN, Maroc

14h50 - 15h10 **M. Matthieu KEMPENERS**, Direction générale identité et Affaires citoyennes, SPF Intérieur, Belgique

Modérateur : **Mme. Drudeisha MADHUB**

15h10 - 15h40 Débat

15h40 - 16h10 **Pause-café**

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV) et du programme conjoint « Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».

PANEL 4. ENCADRER LE FLUX TRANSFRONTALIER DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles bénéficient, dans un nombre croissant de pays, d'une protection grâce à des corpus législatifs et des organes de contrôle qui y veillent. Mais la numérisation internationale de la société, dans toutes ses activités humaines, rend inévitables et nécessaires les flux de données au-delà des frontières des États. C'est bien sûr le cas pour les déplacements et les communications individuels. C'est surtout le cas dans le cadre des activités économiques. Il ne s'agit pas d'empêcher ces flux – si tant est que cela soit encore possible – mais de les faciliter dans le cadre d'une protection maximale des données personnelles et, de ce fait, des droits et des libertés des individus.

- 16h10 – 16h30** **M. Ignacio GOMEZ NAVARRO**, Juriste administrateur du Secrétariat du Comité européen de la protection des données (CEPD)
- 16h30 – 16h50** **Mme. Drudeisha MADHUB**, Commissaire à la protection des données de l'Ile Maurice
Modérateur : **Mme Catherine POZZO di BORGO**
- 16h50 – 17h30** Débat
- 17h30 – 18h00** Réflexions conclusives, **M. Chawki GADDES**
- 18h00** Clôture de la conférence régionale

Les langues de travail seront le français et l'arabe avec interprétation simultanée.

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV) et du programme conjoint « Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint "Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud IV) et du programme conjoint « Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».